

GÉOGRAPHIE **ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT**

Hadrien Dubucs et Jean-Baptiste Frétiigny

Coefficient : 3 ; durée : 6 heures

Liste des ouvrages autorisés : aucun

Sujet : Patrimoines et patrimonialisations, entre coopération et conflits.

Le jury a corrigé 231 copies, notées de 1 à 20. La moyenne s'établit à 10,86, la médiane à 11 et l'écart-type à 3,74. 58 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20.

Le jury tient à commencer son rapport en soulignant la qualité de la préparation des candidats dont aucun, à quelques rares exceptions près, n'a été dérouté par l'approche suggérée par le sujet : le patrimoine a bien été abordé comme le produit d'un processus n'allant pas de soi et impliquant des jeux d'acteurs, des interactions sociales et politiques fondés sur des rapports de force pouvant se recomposer dans le temps, selon les lieux et selon les échelles spatiales.

La formulation du sujet était conçue pour embrasser une très grande variété de cas de figure, suggérant un continuum entre des situations apaisées d'usage ou de définition du patrimoine et des configurations marquées par l'opposition frontale voire violente entre acteurs. Cette grille d'analyse a permis un premier tri des copies, certaines se limitant à une acception trop étroite de « la » coopération et « du » conflit et se contentant finalement de distinguer les lieux où la question patrimoniale se passe bien d'autres où elle se passe mal. Un autre attendu fort concernait la couverture thématique du sujet : il fallait intégrer aussi bien les divergences de vue relatives à la définition même du patrimoine, culturellement située, que les antagonismes liés aux usages possibles d'un lieu patrimonialisé ou que l'instrumentalisation du patrimoine dans des contextes de conflits inter- et intra-Etatiques. Le principal défi du sujet était donc de mobiliser efficacement un vaste matériau. C'est pourquoi les plans simples ont été parmi les plus convaincants lorsqu'ils étaient présentés de manière cohérente, progressive et non rhétorique. De nombreux candidats ont ainsi choisi de présenter d'abord la dimension coopérative des processus patrimoniaux, avant d'analyser en quoi ceux-ci impliquent toujours des antagonismes, selon des modalités variées. Une troisième partie typologique permettait d'introduire davantage de nuance et de précision dans l'analyse de ces polarités. Rappelons ici que les typologies réussies doivent toujours reposer sur une explicitation claire des critères retenus pour les construire, faute de quoi les troisièmes parties risquent de n'être qu'une juxtaposition d'exemples ou d'idées n'ayant pas trouvé leur place ailleurs dans la copie.

Si le niveau des copies a été globalement satisfaisant tant en termes de contenu que de méthode de la composition de géographie, le jury a, plus que d'autres années, été étonné par l'abondance des fautes d'orthographe portant en particulier sur des noms propres ou des noms communs très usuels. Sans verser dans une compilation exhaustive, nous insistons sur le fait que les « docs de Liverpool », « callanques », « blokos allemands » et autres « Nouvelle Callédonie » décrédibilisent les copies et qu'il faut impérativement prendre le temps nécessaire à une relecture complète et attentive de la composition.

Une autre faiblesse récurrente concerne l'utilisation abusive d'un lexique jargonnant. Ainsi, le terme « conflictogène » peut certes avoir son utilité en début de réflexion pour souligner que

le processus même de patrimonialisation tend, par nature, à susciter des tensions entre acteurs. Mais l'usage de tel ou tel terme n'exonère en aucun cas d'une analyse qui expose avec un vocabulaire simple et précis les multiples réalités que peut recouvrir l'idée de conflit. Par exemple une copie évoquant « le conflit entre exploitation touristique et conservation » doit préciser ce dont il s'agit : incompatibilité pratique entre les différents usages ? Divergence entre des logiques à court terme de rentabilité économique et à long terme de préservation ? Différence d'échelons territoriaux de déploiement de ces deux logiques ? Le jury met donc en garde les candidats contre une dérive du vocabulaire qui concerne parfois des phrases entières, telle cette définition du patrimoine comme « dynamique regroupante à l'échelle des géosystèmes » qui, si le candidat s'en tient là, apporte bien peu d'éclairage à la question posée.

Ont été valorisées les copies qui font constamment l'effort de nommer et de situer précisément les cas empiriques nourrissant leur réflexion. L'utilisation des exemples est donc indispensable à la bonne qualité des analyses et ce d'autant plus que le sujet appelait à croiser quatre notions relativement abstraites (patrimoine, patrimonialisation, coopération, conflit). La difficulté principale du sujet tenait donc à l'équilibre à trouver entre une certaine portée théorique (le patrimoine comme processus impliquant nécessairement des interactions sociales structurées par des relations de pouvoir) et un passage en revue d'une grande variété de manifestations territoriales des articulations entre ces quatre notions.

La richesse des exemples et du contenu factuel de la copie constitue, répétons-le, un critère décisif dans l'évaluation. Elle est appréciée très favorablement dès lors que ce matériau illustre une idée ou un aspect de la question abordée.

Le jury n'évalue pas les copies en fonction d'un plan type de composition. Voici une des constructions possibles de la composition.

Passage attendu de l'**introduction**, à plus forte raison dans un sujet mobilisant quatre notions riches et polysémiques, la définition des termes gagnait ici à insister sur la pluralité des acceptions possibles des patrimoines et des patrimonialisations, sur leur caractère situé (dans l'espace et dans le temps), et sur la variété des actions et pratiques liées au patrimoine (classement, instrumentalisation, protection, valorisation économique et symbolique, etc.). Il s'agissait d'adopter une approche non irénique du patrimoine, en déconstruisant la notion et en montrant qu'elle peut faire l'objet de divergences de vues et d'intérêts (par exemple entre le bien commun et l'intérêt général d'un côté et les enjeux locaux de l'autre). La notion d'acteur devait être présente dès l'introduction car c'est elle qui permet d'articuler les processus patrimoniaux et les rapports de pouvoir : qui patrimonialise ? Pour qui ? Selon quelles logiques ? Avec quelles conséquences sur ceux qui ne prennent pas part à la décision ?

A juste titre de très nombreuses copies ont ainsi présenté d'emblée le patrimoine et le processus de patrimonialisation comme créateurs, par définition, de tensions : patrimonialiser, c'est changer le statut d'un objet géographique pour en changer les représentations et les usages qui en sont faits. Il était ensuite possible de construire la composition en envisageant : 1/ les processus patrimoniaux comme produits et outils d'un accord entre les acteurs d'un territoire 2/ les traductions territoriales des conflits liés au patrimoine 3/ la diversité des situations conflictuelles selon les types d'acteurs impliqués.

Selon cette organisation de la composition, la **première partie** pouvait décrire les dispositifs de patrimonialisation comme mise en accord entre acteurs, à différentes échelles : règles et

procédures mises en place par l'UNESCO ; réglementations urbanistiques aux échelles nationale et locale. Pouvaient être analysés des exemples de constructions patrimoniales permettant une convergence d'intérêts pour des acteurs variés : mise en tourisme maîtrisée et économiquement utile à la gestion du patrimoine ; développement de dispositifs territoriaux fondés sur la concertation et offrant une relative souplesse dans les usages et les mises en valeur (parcs naturels régionaux en France par exemple). Souvent cités, les « parcs pour la paix » pouvaient tout à fait participer d'une telle première partie, avec l'idée que la patrimonialisation peut être non pas seulement le produit, mais bien aussi l'un des outils d'un jeu d'acteurs apaisé. La transition avec la partie suivante gagnait à se faire *via* une analyse distanciée, voire critique, de ces dispositifs en insistant sur leurs limites opérationnelles et les rapports de domination ou d'exclusion qu'ils peuvent mettre en jeu.

La **deuxième partie** pouvait quant à elle mettre l'accent sur le caractère belligène des processus patrimoniaux, en envisageant plusieurs cas de figure selon la source des tensions induites – toujours en décrivant des situations territoriales précises à partir d'exemples détaillés : tensions voire conflits suscités par des réglementations patrimoniales très contraignantes qui empêchent d'autres usages (dans des espaces naturels protégés par exemple) ; tensions liées au contraire à une ambivalence du statut des territoires concernés – dans le cas de patrimonialisations en cours par exemple – ou au flou de certaines notions, telles que celle de paysage, susceptibles d'être instrumentalisées selon des logiques contradictoires ; tensions entre groupes ou entre entités définies à des échelles plus larges liées à la confiscation des outils et des décisions patrimoniales par des acteurs dominants (critique classique de l'UNESCO, pour l'échelle internationale, et des dispositifs nationaux donnant peu la parole et/ou prenant peu en compte les enjeux et intérêts locaux). Une organisation par échelle a souvent été utilisée pour présenter ces conflits, de manière généralement convaincante.

En **troisième partie** une typologie des patrimonialisations et des usages conflictuels du patrimoine pouvait être dressée en croisant : 1/ le niveau d'intensité des conflits (des interactions quotidiennes tendues à la confrontation armée), 2/ les catégories des acteurs impliqués (en distinguant notamment les acteurs institutionnels et les usagers). Pouvaient ainsi être analysées et illustrées : des oppositions entre acteurs politiques (usage politique d'un patrimoine mémoriel dans un contexte bilatéral tendu, la destruction de patrimoines comme démonstration de force et levier de visibilité dans les relations internationales) ; des oppositions entre acteurs institutionnels et usagers (conflits d'aménagement mettant en jeu la préservation de milieux fragiles) ; des tensions entre usagers d'un même territoire local ayant des positions sociales et des intérêts divergents (oppositions entre touristes et riverains, interactions entre nouveaux et anciens habitants dans des quartiers centraux faisant l'objet d'une mise en valeur patrimoniale).

La **conclusion** permet de rassembler de manière claire les conclusions partielles auxquelles conduisent les différentes parties. Outre cette fonction de synthèse, elle doit aussi aboutir à la formulation d'affirmations de portée générale. En l'occurrence il pouvait s'agir de confirmer le fait que par nature la patrimonialisation et les usages du patrimoine ne peuvent être neutres, ni spontanément partagés par l'ensemble des populations du territoire concerné, mais que pour autant le caractère belligène de ces processus n'est pas systématique ni surtout homogène dans son intensité et ses traductions sociales et territoriales. Souligner la dimension créative de certains conflits, facteurs de patrimonialisations inédites, était aussi une manière d'asseoir une analyse nuancée de l'objet de la dissertation.

Les réalisations cartographiques, et graphiques plus largement, ont été présentes dans la quasi-totalité des copies, le jury s'en réjouit. Cependant les préconisations énoncées dans le rapport 2015 restent largement valables.

Il est obligatoire de réaliser au moins une production graphique et/ou cartographique, soit sous forme d'un schéma de synthèse s'appuyant sur le fond de carte joint, soit sous forme d'une représentation à échelle plus fine d'une étude de cas. Si la plupart des copies comportent effectivement au moins une réalisation de ce type, leur qualité est extrêmement hétérogène. Trop de schémas sont réalisés dans l'urgence, sans doute en fin d'épreuve, et ne respectent pas les règles minimales de ce type d'exercice : soin des graphismes et coloriages, lisibilité des toponymes, échelle, orientation, pertinence et organisation de la légende. Le jury invite donc les candidats à dessiner moins mais mieux, c'est-à-dire à limiter à trois ou quatre le nombre de schémas et de productions graphiques (schémas d'acteurs par exemple, qui étaient particulièrement bienvenus dans ce sujet) mais à les réaliser de manière soignée et à les exploiter au mieux dans le propos. Le jury a ainsi beaucoup apprécié les copies faisant explicitement référence à un schéma illustrant une étude de cas à diverses reprises dans la démonstration. Multipliant les éclairages thématiques, ces copies accordent une force argumentative à des aspects très spatiaux, le croquis ayant précisément vocation à en rendre compte (effets de proximité, discontinuités territoriales induites par un périmètre de protection, etc.). Enfin, il apparaît que les schémas placés dans la copie sont souvent mieux intégrés au propos de la dissertation que ceux relégués en annexe.

Le jury tient à conclure son rapport en exprimant une double satisfaction. Le niveau général des copies est bon, avec très peu de copies indigentes, un quart d'entre elles supérieures ou égales à 14/20 et un nombre significatif de copies impressionnant le jury par la maîtrise du raisonnement géographique qu'elles donnent à saisir. Que le travail des préparateurs soit à nouveau salué ici.